

NOTE INTERNE

Réf : BL/EL – 013

EXPÉDITEUR _____ Trémery, le 3 mai 2021

Tél. : 0387400062

e-Mail : bertrand.leconte@mps.com

DESTINATAIRE(S) _____

Sce COM

OBJET : Mouvements TAM

A compter du 17 mai 2021



Alice CASTRO PINTO FERREIRA, actuellement Responsable d'Unité en mission au sein de la Machine Electrique prendra la fonction de Responsable d'Unité Assemblage en Equipe B au sein de la ligne de flux EB.
Elle sera hiérarchiquement rattachée à **Rokino GISONNA**.



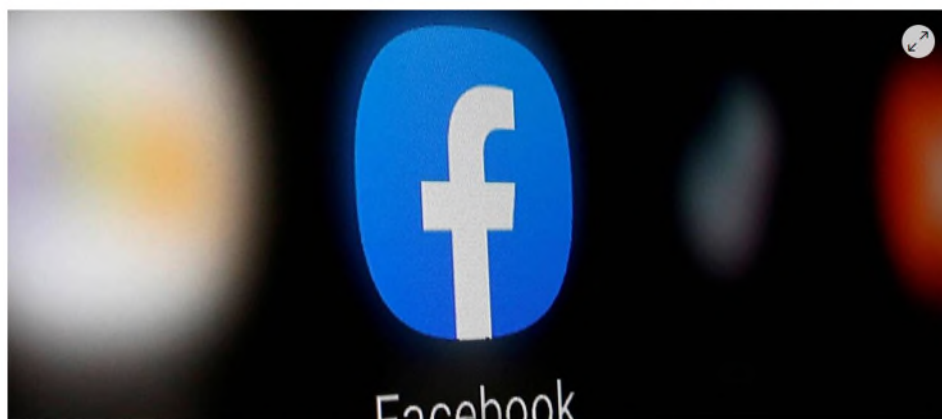
La Cyber Sécurité dépend de Nous !

La protection du Groupe est portée par un comportement responsable et une vigilance accrue de chacun d'entre nous.

Lorsque les outils automatiques ont été contournés par les hackers, nous devenons le dernier rempart à la propagation d'une attaque virale.

Facebook. Les données personnelles de 533 millions de comptes disponibles sur un forum de hackers

Des archives de données personnelles de plus de 500 millions de comptes Facebook ont été divulguées gratuitement sur un forum de hackers, indique l'Agence France Presse ce samedi 3 avril. 20 millions de comptes français pourraient être concernés.



Le logo de l'application Facebook sur un smartphone, le 6 janvier 2020. | DADO RUVIC / ARCHIVES REUTERS

En tout, 533 millions d'internautes de 106 pays différents sont concernés. Pour rappel, le réseau social compte, par mois, près de 3 milliards de membres actifs. En France, 20 millions de personnes seraient touchées. Petite ironie de l'histoire, le numéro de téléphone de Mark Zuckerberg lui-même, le PDG de Facebook, se trouverait dans la liste.

Infos Presse CYBER

Le 03/04/2021

Des données concernant plus de 500 millions d'utilisateurs Facebook et issues d'une fuite survenue en 2019, dont des adresses e-mail et des numéros de téléphone, ont été mises en ligne sur un forum de hackers.

D'après les experts en cybercriminalité, des personnes mal intentionnées « *vont certainement utiliser ces informations pour des arnaques, du piratage et du marketing* ».

A l'origine de cette fuite : une faille de sécurité sur Facebook

Face à la recrudescence des cyber-attaques, veillez à changer régulièrement vos mots de passe, ne pas mettre toujours le même sur les différents sites accédés et activer les systèmes de double authentification lorsque c'est possible.

La MFA (Authentification Multi-Facteurs) pour la connexion à un site STELLANTIS depuis Internet est en cours de test. Certains d'entre vous font partie de la phase pilote et l'ont déjà utilisée.

PERMANENCE VITALI SANTÉ METZ

Votre interlocutrice, Amandine LIVRIERI, est présente sur le site Metz pour répondre à toutes vos questions.

Mardi 11 Mai

Mardi 25 Mai

**En raison des consignes sanitaires,
merci de prendre rendez-vous**

**En dehors des permanences sur le site, je
suis joignable de 8h30 à 16h30**

Pour me contacter :

01.47.83.10.81

ou mail : amandine.livrieri@aon.com

***8H30 – 12H00 / 12H45 - 16h30
Rendez-vous à côté de l'infirmierie***

PERMANENCE VITALI SANTÉ TRÉMERY

Votre interlocutrice, Amandine LIVRIERI, est présente sur le site Trémery pour répondre à toutes vos questions.

Mercredi 12 mai

Mercredi 26 mai

**En raison des consignes sanitaires,
merci de prendre rendez-vous**

**En dehors des permanences sur le site, je
suis joignable de 8h30 à 16h30**

Pour me contacter :

01.47.83.10.81

ou mail : amandine.livrieri@aon.com

8H30 – 12H00 / 12H45 - 16h30
Rendez-vous à côté de l'infirmerie

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?



JUSQU'À **40 000 €** AU TAUX DE **0,5 %⁽¹⁾**
UN FINANCEMENT **TRÈS AVANTAGEUX !**

POUR QUI ?



Salarié d'une entreprise
du secteur privé non agricole
de 10 salariés et plus

POUR QUOI ?



Votre résidence principale
sur le territoire français

POUR QUEL TYPE D'ACQUISITION ?



- La construction ou l'acquisition d'un logement neuf
- Toutes les opérations d'accession sociale sécurisée (PSLA, Bail Réel Solidaire...)
- L'acquisition d'un logement HLM

Les opérations d'accession sociale permettent d'acquérir un bien à coût maîtrisé et de bénéficier de garanties en cas d'accident de la vie (séparation, chômage...) telles que les **garanties de rachat et de relogement**.



- Un prêt à un taux très avantageux⁽¹⁾
- Sans frais de dossier, ni de garantie ou de caution
- Une durée de remboursement libre, dans la limite de 25 ans
- Un service gratuit de conseil personnalisé et d'accompagnement pour sécuriser votre projet et bénéficier des meilleures conditions de financement⁽²⁾
- Cumulable, sous conditions, avec un prêt travaux Action Logement

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

À SAVOIR : des plafonds de ressources s'appliquent. Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages de bénéficier de ce prêt, il pourra être admis jusqu'à 20 % de bénéficiaires ayant un revenu fiscal de référence supérieur à des plafonds de ressources réglementaires : consultez ces plafonds sur notre site actionlogement.fr

⁽¹⁾ Taux d'intérêt nominal annuel : 0,5 % hors assurance obligatoire. Ce taux est généralement constaté comme inférieur aux taux du marché bancaire. Exemple de remboursement au 4 janvier 2021 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 40.000,00 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 0,5 %, soit un TAEG fixe de 0,81 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 300 mensualités de 147,20 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 44.160,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 5,33 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,30 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.599,00 €. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

⁽²⁾ Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS (www.oriass.fr).

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord éventuel de l'employeur et du prêteur Action Logement Services.

0970 800 800

9h-18h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

actionlogement.fr

> rubrique 'Acheter'

Retrouvez également sur notre site internet les coordonnées de votre agence de proximité.

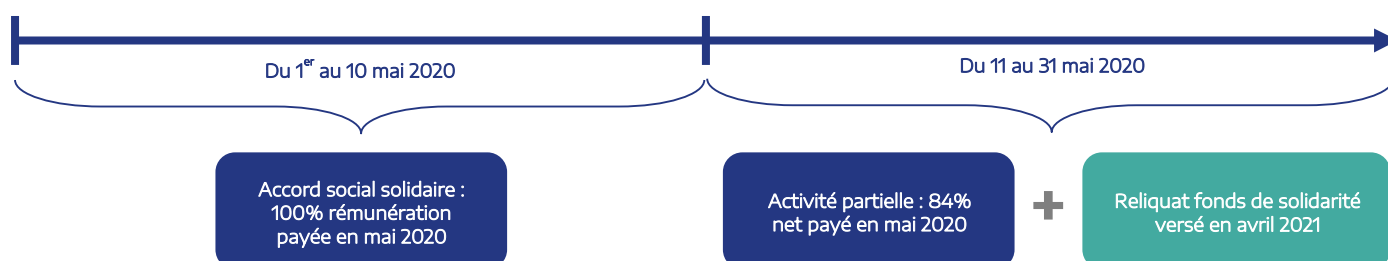
ActionLogement

Accord Social Solidaire du 7 avril 2020 Clôture du Fonds de Solidarité

Le 7 avril 2020, le Groupe a signé un accord avec 4 organisations syndicales représentatives (FO, CFE-CGC, CFTC, CFDT) pour la création d'un fonds de solidarité suite à l'arrêt de l'activité des sites face à la crise sanitaire. Ce fonds a été alimenté par le prélèvement de deux jours de congés dans les compteurs des salariés cadres, d'un jour dans ceux des salariés TAM/Ouvriers et par un abondement de l'entreprise.

124 000 jours ont ainsi été collectés, dont 99 500 utilisés afin de garantir la rémunération à 100 % de tous les salariés durant la période d'activité partielle du 16 mars au 10 mai 2020.

Le 31 mars 2021, les organisations syndicales signataires et le Groupe ont décidé d'utiliser le reliquat (24 500 jours) pour compenser l'activité partielle réalisée du 11 au 31 mai 2020 portant l'indemnisation pour cette période à hauteur de 95% du net.



- Le reliquat est utilisé conformément à l'objectif de l'accord : réduire la perte de rémunération liée à l'activité partielle réalisée, de manière équitable en fonction de la réalité des pertes de chacun pour la période du 11 mai au 31 mai 2020.
- Parmi les 23 000 salariés concernés : la majorité des ouvriers et des TAM bénéficieront ainsi d'un versement compris entre 50€ et 200€ bruts en avril 2021.

**Pour le Pôle Trémery-Metz
cela concerne 1774 salariés**

VACCINATION COVID-19 EN ENTREPRISE

Le service de santé au travail réalise depuis début mars des séances de vaccination contre la Covid-19, en entreprise, avec le vaccin AstraZeneca® selon les critères d'éligibilité définis dans le cadre de la campagne de vaccination nationale.

Si vous souhaitez vous faire vacciner, **que vous soyez actuellement éligible ou non**, vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'attente au sein du service de santé au travail en nous communiquant votre **nom, prénom ainsi qu'un numéro de téléphone portable** pour pouvoir vous fixer un rendez-vous ultérieurement.

Les personnes éligibles au 6 avril 2021 sont les suivantes : **personnes âgées de 55 ans et plus, avec comorbidités :**

Pathologies cardio-vasculaires :

- hypertension artérielle **compliquée** (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales)
- antécédent d'accident vasculaire cérébral,
- antécédent de chirurgie cardiaque
- insuffisance cardiaque
- antécédents de coronaropathie

Diabète de types 1 et 2

Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :

- broncho pneumopathie obstructive
- insuffisance respiratoire
- asthme sévère
- fibrose pulmonaire
- syndrome d'apnées du sommeil
- mucoviscidose

Insuffisance rénale chronique

Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30

Cancer ou hémopathie maligne

Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose

Immunodépression congénitale ou acquise ;
Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie

Pathologies neurologiques :

- maladies du motoneurone
- myasthénie grave
- sclérose en plaques
- maladie de Parkinson
- paralysie cérébrale
- quadriplégie ou hémiplegie
- tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive

Troubles psychiatriques

Démence

Contact par téléphone :

Site de Trémery : 03 87 40 33 33

Site de Metz : 03 87 39 22 33

Contact par mail :

laure.lecomte@stellantis.com

nicolas.lecomte@stellantis.com



Déplacer, récupérer une pièce sur un convoyeur n'est pas sans risque ...



- Le 24/04, ATD plaie à l'index main gauche, lorsque la victime a retiré une vis coincée au niveau du convoyeur qui bloquait l'avance de la luge moteur.



- Pas de précipitation !
- Ayez un geste réfléchi,
- Utilisez l'outillage adéquat pour ramasser une pièce (aimant, pince...),
- ... **et n'oubliez pas d'arrêter le convoyeur afin de ne pas accumuler plusieurs pièces ou plusieurs moteurs ou boîtes.**



A l'usinage



Chocs,
coincements...



Au montage



INFORMATION
CORONAVIRUS

Des distributeurs de solution hydrologique sont à disposition dans les SAFA. Utilisez-les avant et après vous être servi aux machines. Actionnez les boutons avec un objet comme un stylo.



La retouche en ligne, hors ligne ou backup

La retouche d'un organe est une opération **délicate**.

Elle présente un **risque et peut être à l'origine d'un défaut qualité**.

- **J'ai le droit de réaliser une retouche sur le produit si et seulement si :**
 - La retouche est autorisée : c'est-à-dire gammée ou sous dérogation,
 - J'ai été formé(e) pour la réaliser.
- **Lorsque je réalise une retouche :**
 - Je renseigne les relevés de traçabilité (date, heure, séquence etc...),
 - Je mets un point de peinture aux abords ou sur le composant retouché si la gamme de retouche le stipule.

Le point de peinture et le suivi au poste aident au diagnostic, que ce soit en retouche, sur la piste ou en UT.



Penser Client, agir Qualité

Les consignes 18 et 3

Chaque incident environnemental doit faire appel **OBLIGATOIREMENT** à la **CONSIGNE 18** et au besoin à la **CONSIGNE 3**.

RAPPEL : l'appel au 18 enclenche une série d'autres actions et notamment la fermeture des réseaux d'eaux pluviales en sortie de site.

PSA PEUGEOT CITROËN	CONSIGNES SITUATIONS ACCIDENTELLES ENVIRONNEMENTALES	Emetteur : P. TRIVINO Service : POTC/ENVT Poste : 37.44.52
---------------------------	---	--

CONSIGNE N°18

Je suis témoin d'une situation accidentelle Environnementale (déversement, pollution ...)

PAS DE PANIQUE !

En cas de débordement, j'applique la **consigne n°3** et dans tous les cas :

J'appelle en interne le

Ou j'utilise les bornes SOS



Trémery



Metz

Suite à cet appel la procédure d'urgence et d'information est déclenchée par le service surveillance (fermeture des réseaux)

ATTENTION : En externe 03 87 40 42 22 à Trémery
03 87 39 18 18 à Metz

Mise à jour : 26/06/2017	Visa : Pedro Trivino
--------------------------	----------------------

PSA PEUGEOT CITROËN Nouveaux Industriels (Nouveaux) Trémery-Metz	CONSIGNES SITUATIONS ACCIDENTELLES ENVIRONNEMENTALES	Emetteur : P. TRIVINO Service : POTC/ENVT Poste : 37.44.52
---	---	--

CONSIGNE N°3
(DÉVERSEMENT, DÉVERSEMENT ET ALIÈRE ENVIRONNEMENT)

En cas de débordement d'une machine à laver, de débordement d'une machine d'usage, du renversement d'un fût ou d'un contenant, rupture de canalisation ...
En cas de risque de pollution des sols et/ou des réseaux Eau Pluviales, Eau Usées et Eau Industrielles à Neutraliser suite aux transports de produits dangereux.
Dans tous les cas le R.E. ou le hiérarchique du service est responsable de la mise en œuvre des actions pour circonvenir la pollution.

Avant toute intervention sur zone, en plus des chaussonnets blancs ou noirs, assurez-vous de porter les EPI en adéquation avec le produit à l'origine de la pollution (gants adaptés, lunettes, combinaison, masque, ...)
Si débordement hors production, demander la remise en service de la ventilation du bâtiment : appel à la Centrale des Fluides au 03.87.40.42.22 ou 03.87.39.18.18 ou 03.87.40.42.22 pour Trémery (pot : 03.87.40.42.22)

- 1. IDENTIFIER :** Rechercher et couper la source de pollution
- 2. PROTÉGER :** Evacuer l'équipement et protéger les bouches d'éclairage grâce à l'utilisation d'absorbants (type sable, siccant ou granulés) et couvrir les fûts endommagés





- 3. SUIVRE :** Appeler le 18 (consigne n°18), préciser la localisation de la pollution ainsi que la nature du produit polluant
- 4. Utiliser les aspirateurs dédiés si disponibles dans le secteur. Si moyen non disponible appeler les prestataires de pompage et/ou nettoyage.**
- 5. Procéder à l'évacuation des déchets de nettoyage**
- 6. Nettoyer la zone souillée : à organiser par le responsable de l'atelier**
- 7. Prévenir la hiérarchie qui consignera l'incident dans le fichier « Main courante »**
- 8. Insérer le ASJ vocalisé : insérer en place les actions correctives et préventives.**

Mise à jour : 04/03/2016	Visa : Pedro Trivino
--------------------------	----------------------

Les incidents environnementaux génèrent chaque année un risque de pollution des sols et des réseaux ainsi qu'un surplus de consommation d'eau industrielle. Travailler sur leur origine s'inscrit pleinement dans la politique environnementale du Pôle au travers des aspects, impacts, déchets et ressources.

